



LA GAZETTE DU CONSEIL

Retour sur les décisions principales prises lors du dernier conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2025

11 délibérations ont été votées lors de ce conseil municipal. Vous pouvez retrouver l'ordre du jour sur le site de la ville : villedebiganos.fr. La liste des délibérations seront mises en ligne sur le site de la ville dans la semaine suivant le conseil municipal, conformément à l'article L. 2121-25 du C.G.C.T.

PROJET DE RECONFIGURATION DE L'ÉCOLE JULES FERRY : DES SUBVENTIONS À PERCEVOIR



En 2022, la Ville de Biganos a lancé une étude afin d'évaluer le besoin en équipements scolaires au regard de l'évolution démographique du territoire, des enjeux environnementaux et des besoins des habitants.

L'étude a ainsi orienté la Ville vers un projet de reconfiguration de l'école élémentaire Jules Ferry, afin d'aborder sereinement l'avenir, et de répondre aux problèmes de vétusté et de non-fonctionnalité de l'établissement actuel.

L'objectif de cette reconfiguration est de disposer d'un établissement scolaire fonctionnel, rénové, réorganisé et agrandi, et permettant d'accueillir les enfants dans des locaux parfaitement adaptés à l'usage et la règlementation. Le programme de construction prévoit notamment la construction de 5 salles, l'aménagement d'une cour de récréation et des locaux périscolaires.

Le coût prévisionnel des travaux estimé à **1 395 000 € HT**, dont **856 000 €** ont ou vont faire l'objet de demandes de subvention.

C'est dans ce cadre que la Ville de Biganos sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) à hauteur de **250 000 €**.

DES TRAVAUX DE SÉCURISATION ET D'AMÉNAGEMENT DES MODES DE DÉPLACEMENT DOUX SUR LA RUE GEORGES CLEMENCEAU



Les études menées dans le cadre du plan de mobilité lancé par la Ville en 2022 ont révélé la nécessité d'apaiser et de sécuriser la circulation sur la rue Georges Clémenceau. Troisième rue la plus empruntée de la commune, cette rue constitue l'axe central reliant l'Est et l'Ouest, avec un trafic journalier estimé à 5 000 véhicules, dont la moitié avec une vitesse supérieure à 50km/h.

Le projet de réaménagement de cette voie structurante permettra de renforcer la sécurité de cet axe routier, en améliorant le maillage cyclable à l'échelle de la commune. Les travaux étant réalisés sur la voirie départementale, le Département autorise la Ville à réaliser dans l'emprise de la route départementale les travaux d'aménagement de voirie.

L'évaluation de l'ensemble du coût des travaux à réaliser est estimée à **879 360 € HT** dont **25 000 €** à la charge du département.

